

Blaise Hofmann propose un portrait sans concession de Pietro Sarto 13



Comment se forment les municipaux une fois leur élection actée? 15



Basket, judo, hockey, tour d'horizon des résultats 17



L'IA a franchi les portes des tribunaux

Par Lucas Philippoz

ÉPISODE 2 | AVOCATS

Que ce soit dans les dossiers à traiter ou la manière de travailler, la démocratisation des outils basés sur l'intelligence artificielle a déjà un impact concret sur le métier d'avocat.

Présumée innocente, puis déclarée coupable ou acquittée? Ce n'est pas tant la question de ce deuxième épisode de notre série spéciale, dans lequel nous verrons plutôt que la démocratisation de l'intelligence artificielle modifie déjà la pratique du droit. C'est du moins ce dont témoignent Me Jean-Lou Maury, du cabinet Morgia Avocats à Morges, et Me Christine Raptis, à la tête de son étude également basée à Morges.

Principale utilisation selon eux: une recherche accélérée dans la doctrine et la jurisprudence. C'est ce que propose Silex, un logiciel suisse qui a fait grand bruit dans la branche depuis son lancement en 2024. L'un de ses arguments de vente: il ne générerait presque pas d'hallucinations. «Tandis que ChatGPT, par exemple, m'a cité des arrêts du Tribunal fédéral avec le bon format de référence, mais qu'il avait en fait inventé de toute pièce, témoigne Jean-Lou Maury. C'est un risque énorme pour une personne lambda qui y chercherait des conseils juridiques sans savoir où vérifier les réponses obtenues.»

De son côté, Christine Raptis perçoit l'IA «comme un tremplin qui libère du temps et nous permet



Me Jean-Lou Maury et Me Christine Raptis sont tous deux avocats au barreau et exercent à Morges. Anakuso Studio/DR

d'accéder à un autre niveau». «Elle peut fournir le premier échelon de réflexion: le syllogisme de base, la règle applicable et les précédents similaires... Mais pas le deuxième échelon, qui est celui de la solution personnalisée, créative, adaptée à la singularité d'une situation.»

Simple évolution?

L'avocate évoque aussi la numérisation des bases de données, qui a déjà transformé le travail de recherche il y a quelques années. Elle parle donc moins d'une révolution... que d'une évolution. Or selon elle, les avocats qui y survivront sont ceux qui sauront aller au-delà du deuxième échelon déjà évoqué. «L'IA va répondre de manière très probabiliste, sur la

base d'algorithmes et de solutions logiques. Mais parfois, dans un dossier, la solution n'est pas la plus rationnelle. Cela dépend de ce que la personne veut vraiment.»

Jean-Lou Maury estime lui aussi que ces mutations pousseront les avocats à jouer encore plus la carte de l'humain. «Ce qui va faire la différence, c'est le contact et la relation de confiance. On recueille des confidences très intimes, des émotions, parfois la confession d'un crime. Il faut une confiance totale. Et en cela, l'IA ne pourra jamais remplacer l'humain.»

Avocat-stagiaire au sein de l'étude de Christine Raptis, Mohanad Farjani estime pour sa part que c'est justement par la froideur de son raisonnement que

l'IA aurait une carte à jouer: «Il y a une tendance à technocratiser le droit en sacralisant l'élément objectif au détriment de l'humain, de l'émotion de la plaidoirie, déplore-t-il. Or quand il s'agit

d'établir des suites logiques, un algorithme le fait cent fois mieux que n'importe qui.»

L'IA influence aussi les dossiers. «Une cliente m'a par exemple transmis un tableau chronologique

très structuré des événements dont elle a été victime, raconte Jean-Lou Maury. C'est une personne qui, a priori, n'en aurait pas été capable seule; mais elle l'a fait d'elle-même avec l'aide de l'IA. Le résultat était très lisible et compréhensible – ça nous a permis de gagner du temps dans la clarification de sa situation.»

Arnaques à foison

Les perspectives globales sont toutefois moins positives. «Nombre d'observateurs craignent que l'IA soit utilisée pour démultiplier les arnaques en ligne», écrivait ainsi *Le Monde* il y a un an déjà. Depuis, «on voit par exemple se développer des escroqueries par téléphone, où un logiciel reproduit la voix d'un proche et vous demande de verser rapidement une somme d'argent», exemplifie Mohanad Farjani.

Les photos et vidéos au réalisme troublant, désormais faciles à trafiquer, voire générer *ex nihilo*, sont un autre exemple parlant. Fausses factures et dégâts inventés pour de la fraude à l'assurance, mais aussi blessures exacerbées ou au contraire maquillées dans le cas de violences, par exemple; les possibilités semblent infinies, et c'est soudain la question de la valeur probatoire des images qui est posée. «Ces outils risquent de poser des problèmes, estime Jean-Lou Maury. L'IA n'a que très peu d'éthique ou de morale pour l'instant. Si on lui demande de fabriquer quelque chose, elle le fera.» Avec aussi, pour celles et ceux qui portent la robe, le risque de se faire duper par leur propre clientèle. «Cela existe déjà, confie l'avocat. Mais les outils seront de plus en plus perfectionnés.»

Cette évolution pourrait aussi être une partie de la solution, avec l'idée que l'IA permettra aussi de parer à ses abus. Mais sans doute y aura-t-il un temps de latence. «C'est l'éternelle question des gendarmes et des voleurs», sourit Christine Raptis. ■

Confidentialité à assurer

L'enjeu de la protection des données est cité comme fondamental par nos interlocuteurs. «Il faut réussir à être suffisamment précis, mais toujours sans aucun élément par lequel on pourrait recouper l'identité d'une personne», résume Me Christine Raptis. Le 14 juin 2024, la Fédération Suisse des Avocats (FSA) a adopté des lignes directrices concernant l'utilisation de l'IA. Le secret professionnel et la confidentialité y figurent en tête. La FSA plaide aussi pour un esprit critique constant face à ces outils et un consentement éclairé du client. Elle souligne entre autres que la responsabilité demeure toujours celle de l'avocat.

Morges/Préverenges

Un poisson-robot testé dans le port

Une équipe de l'EPFL a testé un robot au port du Bief. Son travail a été publié dans une revue.

Peut-être avez-vous aperçu un duo piloter un poisson dans le port du Bief? Il s'agissait d'une expérience scientifique menée par l'École polytechnique fédérale de Lausanne et l'Université Duke.

Le projet Z-Bot, c'est son nom, cherche à mieux comprendre la nage de la larve du poisson-zèbre grâce à un robot d'environ

80 cm pour 2,8 kg, qui reproduit sa morphologie. «Cette méthode permet de mener des expériences qu'on ne pourrait pas réaliser sur l'animal», explique Louis Gevers, doctorant en biorobotique et l'un des douze auteurs de l'étude. «Par exemple, on peut ainsi mesurer précisément la consommation d'énergie, ce qui est beaucoup



plus difficile sur un être vivant.» Les avantages sont aussi éthiques et financiers.

Le poisson-zèbre est un «organisme modèle» central en biologie et en neurosciences. «Il partage environ 70 % de ses gènes avec l'humain, ses embryons sont

transparents et il se reproduit très vite», contextualise le chercheur.

Créé avant cette expérience morgeo-préverengeoise, le Z-Bot embarque un modèle neuronal simplifié capable de générer des oscillations, comme celles qui activent les muscles chez l'animal.

Les chercheurs ont utilisé ce robot pour étudier la nage intermittente. En effet, plutôt que d'effectuer des mouvements constants, les larves de poisson-zèbre se déplacent en donnant une forte impulsion de queue... avant de se laisser glisser.

«Jusqu'ici, on l'expliquait avant tout par un avantage hydrodynamique, c'est-à-dire que battre fort puis se laisser glisser serait plus efficace dans l'eau», poursuit Louis Gevers. Mais le travail qu'il a mené avec ses collègues éclaire une dimension énergétique. «Les muscles, comme les moteurs électriques, ont un régime optimal, illustre le doctorant. À certaines fréquences, ils convertissent mieux l'énergie en mouvement utile.» Autrement dit, «il vaut mieux pousser un

bon coup puis se laisser emporter que d'avancer doucement en permanence».

Les tests dans le port de Préverenges ont permis d'avoir davantage d'espace. Ils ont été réitérés dans une piscine avec une eau rendue plus visqueuse pour reproduire les contraintes subies par un organisme minuscule. «L'hypothèse tenait aussi dans ce cadre, c'était réjouissant!»

L'étude a été publiée dans la revue *Science Robotics* fin janvier. Pour Louis Gevers, ce projet illustre un dialogue constant propre à la biorobotique: «Les robots nous aident à répondre à des questions sur le monde animal, et de l'autre côté, la biologie nous aide à développer de meilleurs robots.» Lucas Philippoz